

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Les-cuves-des-reacteurs-francais>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **Les cuves des réacteurs français sont-elles vraiment plus sûres que celle de Doel 3 ?**

17 août 2012

Les cuves des réacteurs français sont-elles vraiment plus sûres que celle de Doel 3 ?

Source : Denis Baupin

Vice-Président de l'Assemblée Nationale

Communiqué à la presse

Défauts sur les cuves des réacteurs nucléaires, qui dit vrai ? L'Autorité de Sûreté Nucléaire Belge ou l'Autorité Française ?

Les cuves des réacteurs français sont-elles vraiment plus sûres que celle de Doel 3 ?

Mardi 7 août, l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN) belge a mis en évidence des fissures potentielles sur la cuve du réacteur numéro 3 de la centrale Doel. Ces « défauts » risquant d'affecter 22 réacteurs à travers le monde, une réunion s'est tenue hier à Bruxelles, en présence de représentants des agences de contrôle nucléaire des Etats-Unis, France, Suisse, Suède, Pays-Bas, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni.

D'après l'AFP, à l'issue de cette réunion, le directeur de l'AFCN aurait mis en évidence une différence significative entre les fissures constatées sur le réacteur de Doel 3 et celles constatées préalablement par l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire française) sur les réacteurs français : **« Contrairement à celles détectées en France, elles sont parallèles à la paroi de la cuve et présentent donc en principe moins de risques de fragiliser cette structure qui accueille le cœur de la centrale ».**

En effet, toujours selon Willy De Roovere, directeur de l'AFCN, les **« contrôles effectués en 2004 sur l'un des réacteurs de la centrale de Tricastin (sud de la France) ont révélé des indications de fissures, perpendiculaire à la surface, soit celles qui sont dangereuses ».**

Cette déclaration jette une lumière sensiblement différente sur la note publiée la semaine passée par l'ASN. Le ministère de l'Ecologie l'avait rendue publique le 11 août, suite à la question écrite que j'avais adressée à la ministre, sollicitant son avis sur les incidences des défauts constatés sur les cuves des réacteurs nucléaires français (voir communiqué de presse ci-dessous).

Dans sa note, en effet, l'ASN précisait que les réacteurs français ne « montraient pas d'anomalies similaires » à celles des cuves des réacteurs belges. Un peu rapidement, semble-t-il, le message avait été relayé selon lequel, donc, les cuves des réacteurs français ne comportaient « aucun défaut », ou en tous cas l'idée que les risques courus par les cuves françaises étaient beaucoup moins importants que ceux des cuves belges. **A en croire le directeur de l'AFCN, c'est exactement l'inverse : les cuves les plus fragilisées seraient les cuves des réacteurs français, en particulier celui de Tricastin.**

Cette question apparaît d'autant plus préoccupante, que M. de Roovere a réaffirmé hier son scepticisme quant à la réouverture de la centrale de Doel 3 : « Il faudra qu'Electrabel puisse prouver à l'AFCN et à un panel d'experts internationaux que ces défauts ne menacent pas l'intégrité du réacteur. Cela va être difficile à prouver. Si on considère que ça ne passe pas, alors on arrête définitivement le réacteur » a-t-il expliqué.

A l'aune de ces déclarations, la question mérite donc d'être posée aux autorités françaises : existe-t-il deux conceptions différentes de la sûreté nucléaire, que l'on soit d'un côté et de l'autre de la frontière franco-belge ? Les défauts constatés sur les cuves des réacteurs français sont-ils plus préoccupants que ceux constatés sur les cuves des réacteurs belges, comme semble l'estimer M. de Roovere ? Quelles conséquences entend-on tirer de ce côté-ci de la frontière, sachant que du côté belge on a mis à l'arrêt le réacteur fragilisé, et qu'à l'inverse côté français l'exploitant a pour objectif de prolonger la durée de vie de ses réacteurs jusqu'à 60 ans ! ?

Denis Baupin

Pour tout contact : 06 75 37 87 31

Communiqué de presse

Denis Baupin interroge Mme Batho sur la sûreté des cuves des réacteurs nucléaires

Suite aux défauts révélés, mardi 7 août, par l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN) belge concernant les fissures potentielles de la cuve du réacteur numéro 3 de la centrale Doel, et au risque que ce défaut puisse affecter 22 réacteurs à travers le monde, Denis Baupin, Vice-Président de l'Assemblée Nationale a déposé la question écrite suivante :

M. Denis Baupin attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les "potentielles fissures" sur la cuve du réacteur numéro 3 de la centrale de Doel en Belgique, exploitée par la filiale belge du groupe français GDF-Suez. Un défaut générique qui pourrait affecter 22 réacteurs à travers le monde. Même si elles n'ont pas le même constructeur, les centrales françaises ne sont en effet pas épargnées par le même type de risque.

Dans son Avis DSR_2010-153 du 19 mai 2010, sur la tenue en service des cuves des réacteurs de 900 MWe, l'IRSN écrit : « L'IRSN en conclut qu'à VD3+5 ans, [visite décennale des 30 ans + 5 ans, soit 35 ans, ndlr] le risque de rupture brutale n'est pas exclu pour les cuves des réacteurs de Dampierre 4, Cruas 1, Cruas 2, Saint-Laurent B1 et Chinon B2 en cas de situations incidentelles et accidentelles (...) Les marges à la rupture sont également insuffisantes à VD3 + 5 ans pour les cuves de Saint-Laurent B1 et de Bugey 5 qui sont affectées de défauts (...) En conclusion, pour les cuves ne respectant pas les critères réglementaires et par conséquent, ne présentant pas de marges suffisantes à l'égard du

risque de rupture, l'IRSN recommande qu'EDF prenne les dispositions nécessaires pour restaurer les marges."

Par ailleurs, sur son site internet, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) écrit : "Certaines cuves du parc électronucléaire français présentent des défauts sous leur revêtement qui sont dus au procédé de fabrication : 33 défauts sous revêtement ont été observés sur 9 cuves, dont 20 sur la cuve du réacteur n°1 de Tricastin. Les défauts présents sur les cuves françaises sont contrôlés régulièrement pour s'assurer de leur absence d'évolution en fonctionnement, ce qui est le cas actuellement."

Malgré ces constats, EDF continue d'estimer officiellement possible de prolonger la durée de vie de ses centrales à 50, voire 60 ans. Elle peut se sentir renforcée dans cette option par le rapport de la Cour des Comptes sur la filière nucléaire qui a estimé que les pouvoirs publics ont implicitement décidé de prolonger la durée de vie des réacteurs. Cela a d'ailleurs conduit le Président de l'IRSN à s'inquiéter des contradictions dans lesquelles pourraient se retrouver à l'avenir les contrôleurs du nucléaire si les impératifs de sûreté se heurtaient aux objectifs de production.

En conséquence, M. Denis Baupin interroge Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les enseignements qu'elle entend tirer de la situation belge pour renforcer la sûreté nucléaire française et garantir qu'elle ne puisse être mise en péril au nom de la recherche d'économies et de profit futurs par l'exploitant.